

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2022

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Mme Anne LANDRON est installée au sein du conseil municipal en remplacement d'un conseiller démissionnaire.

Mise à jour des commissions communales

Le conseil municipal supprime la commission « vie associative, sport et culture et animations communales » et créer 2 nouvelles commissions communales en remplacement « commission vie associative sportive et animations communales » et « commission fêtes et cérémonies, manifestations communales, associations patriotiques et diverses ».

Mme BOUSSARDON intègre la commission foire et marchés et M. GERARD intègre la commission d'appel d'offres et le comité marchés publics en tant que suppléant.

Désignation des délégués de la commune au sein d'organismes extérieurs

Le conseil municipal approuve la nomination de Monsieur PINCHAULT comme représentant de la commune au sein du Comité d'Animation du Val d'Ardentes et Monsieur SALADIN comme représentant suppléant de la commune au sein d'Approlys.

Règlement intérieur du conseil municipal

Le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur du conseil municipal qui intègre la modification du nombre et de la dénomination des commissions communales.

Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance.

Autorisation pour engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Dans l'attente du vote du budget 2022, le conseil municipal autorise le maire à liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 36 000€.

Avenant n°4 à la convention du 4 février 1998

Le conseil municipal approuve la signature de cet avenant n° 4 qui autorise le collège d'Ardentes à pouvoir utiliser le nouvel espace santé situé à proximité du gymnase ALEREA .

Schéma de mutualisation 2021-2026

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation 2021-2026 approuvé par la Châteauroux Métropole le 15/12/2021.

Débat obligatoire sur les garanties de Protection Sociale Complémentaire

Le conseil municipal prend acte du débat qui s'est tenu sur les garanties de Protection Sociale Complémentaire à mettre en place dans les prochaines années.

Personnel

Le conseil municipal décide d'ajuster le tableau des effectifs en fonction des avancements de grade du personnel en poste et des futurs départs en retraite.

Médiathèque

Le conseil municipal autorise le déclassement de certains documents intégrés dans le fonds de la médiathèque en raison de leur état ou de leur contenu obsolète.

Dénomination d'un chemin

Le conseil municipal décide de dénommer une partie du chemin rural n°19 situé à Clavières « Chemin de la rivière ».

Approbation du Projet Educatif Territorial (PEdT)

Le conseil municipal approuve le nouveau Projet Educatif Territorial qui couvre les activités périscolaires et les activités extrascolaires.

Le Maire,

Gilles CARANTON